

Date : 19 décembre 2024

NOTE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS DE LA CFVU

Rédacteur : Frédéric Teillon, directeur de la Maison des Langues.

Objet :

Dossier de demande d'accréditation de centre CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur). L'accréditation couvre la période d'accréditation de l'offre de formation de notre université.

Le CLES (<https://www.certification-cles.fr/>) est le seul certificat en langues de l'enseignement supérieur français. Il adopte une démarche actionnelle (situations et actions réelles et professionnelles) et permet aux candidats de certifier leur niveau dans 10 langues vivantes dans les 4 compétences (compréhensions et expressions écrite et orale).

Le Centre CLES de l'URCA a proposé chaque année de 2010 à 2019 des sessions de **CLES 2 (niveau B2) en anglais, allemand et espagnol** et de **CLES 1 (niveau B1) en anglais** ouvertes à tous les étudiants de l'université sur la base du volontariat.

Une attention particulière était portée aux étudiants de 3^e années de licence et aux Masters, qui étaient encouragés à se présenter au CLES 2 si leur enseignant jugeait leur niveau B2 validé.

Dans une accréditation précédente, la certification CLES 2 était obligatoire dans le cursus de la 2^e année de la licence Langues Etrangères Appliquées, pour les deux langues choisies par l'étudiant (Anglais/Espagnol ou Anglais/Allemand). Elle ne l'est plus.

La dynamique CLES est à relancer dans notre établissement. L'investissement et la motivation des membres de l'équipe initiale (examineurs et correcteurs formés et agréés) se sont peu à peu émoussés pour s'effondrer avant la période COVID. Mais...

L'un des axes majeurs du programme du Président Christophe Clément élu au printemps dernier est l'internationalisation des formations et des services. Autre élément important : l'offre de formation en langues (notamment en anglais) à destination des personnels s'étoffe d'année en année.

Il est à noter que l'offre de certifications (aucune obligatoire) se développe également pour répondre aux demandes croissantes des étudiants, des personnels et des composantes. (Ces certifications sont payantes avec, pour certaines, des tarifs préférentiels pour les membres de l'URCA.)

Ces éléments laissent donc entrevoir un intérêt croissant pour les formations et les certifications en langues au sein de notre établissement. Nous pouvons donc raisonnablement espérer qu'une (re)mobilisation d'un certain nombre d'enseignants autour du CLES est possible, la première étape étant de ré-accréditer la Maison des Langues comme centre CLES.

Le document sur les coûts de la certification s'appuie sur les coûts pratiqués dans d'autres centres.

Date de validation du conseil de la composante : __ / __ / ____ (fournir en annexe le PV correspond)

OU Date prévue du conseil de la composante pour validation : __ / __ / ____ (le PV sera à adresser obligatoirement à la suite)

